

*M. Hughes* (Victoria)—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre est d'avis que le mode d'instruction pour former des officiers pour la milice active devrait être de nature à former le plus grand nombre possible de personnes dûment qualifiées dans chaque district régimentaire afin de créer un effectif sur pied de guerre, et cela à un coût aussi restreint que possible sans compromettre l'efficacité; et que tous les obstacles, coutumes et dépenses qui empêchent les citoyens d'acquérir cette éducation militaire devraient être abolis.

*M. Hughes* (Victoria)—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre est d'avis que l'intérêt bien entendu du pays exige que l'on procure à la jeunesse du Canada, aussitôt que possible, les moyens de pratiquer le tir à la cible; et qu'à cette fin, il serait opportun de fournir à chaque district scolaire des carabines et les nouvelles cartouches en usage pour les cibles Peters ou autres cibles peu coûteuses et sûres; et que tous les jeunes gens à partir de quatorze ans devraient avoir toute facilité de pratiquer cet exercice.

*M. Léonard*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat détaillé indiquant la quantité de légumes importés des États-Unis et entrée aux ports de Montréal et de Toronto pendant les années 1900 et 1901, respectivement, ainsi que le montant de droits perçus par le gouvernement du Canada pendant les dites deux années à chacun des dits ports.

*M. Léonard*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est du plus grand intérêt pour les maraîchers et les fermiers que les droits sur les légumes canadiens soient remaniés de manière à assurer au fermier canadien une protection efficace contre la concurrence étrangère.

*M. Léonard*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions, résolutions, lettres, etc., adressées au gouvernement au sujet d'une augmentation ou d'un remaniement des droits sur les légumes, et de toutes réponses faites par le gouvernement aux dites résolutions, pétitions et lettres.

*M. Léonard*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant en détail,—

1. Le montant total des recettes obtenues par les commissaires des chemins à barrières de Montréal pendant l'année 1901.
2. Le montant total des dépenses faites par les dits commissaires au cours de la même année.
3. Le montant dépensé par les dits commissaires pour l'entretien des barrières au cours de la dite année.
4. Le montant payé à chaque commissaire à un titre quelconque au cours de la dite année.
5. Le montant de chaque contrat et le nom de chaque entrepreneur au cours de la dite année.
6. Si chacun des dits contrats a été accordé par voie de soumission publique, et dans quel journal et de quelle manière la publication a été faite.
7. Le montant exact, capital et intérêt compris, actuellement dû, sur les débetures de 1896, au gouvernement, ainsi que les montants payés par les dits commissaires.
8. Un état détaillé de l'actif de la dite commission.

*M. Monk*—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'Interprétation."